



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en Vedette : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du Vendredi 19 Avril 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Madrid, le 2 avril. — Des lettres de Valence nous apprennent que le 24 du mois dernier, les écoliers de cette ville se sont ameutés contre les Français regnicoles, qui devoient aux termes de la loi, être considérés comme Espagnols ; ils ont réuni à eux les gens de la campagne : ceux-ci, après avoir enfoncé les portes de la ville, qu'on avoit fermées par précaution, se sont portés dans les maisons des Français, ont transporté tous leurs effets dans la place publique et y ont mis le feu. Les magistrats et les exhortations même de l'archevêque et des moines, n'ont pu contenir cette horde féroce, et le général s'est vu forcé, pour sauver ces soi-disant Français, de les faire renfermer dans la citadelle au nombre de 326. Cette mesure n'a point ramené le calme. Le brigands se sont jetés ensuite sur les maisons espagnoles, et au départ du courrier, on ne savoit trop comment se termineroit cette insurrection naissante.

De Worms, le 9 avril. — Le général Wurmser a fait sommer la ville de Landau de se rendre ; mais on est persuadé que ce n'est qu'une fausse attaque. Les membres du club de cette ville

redoutoient la vengeance des vainqueurs ; mais non seulement ils sont sous la sauve-garde de la loi, comme tous les autres citoyens ; on a pris des mesures pour les garantir de toute insulte. Ils n'ont éprouvé d'autre désagrément, que celui d'être forcés de brûler eux-mêmes l'arbre de la liberté. Il est faux que le maire Winkelmann et le chanoine Schwerkart aient été pendus, comme on l'a publié ; on a, au contraire, donné un passe-port au maire, pour se rendre à Manheim en toute sûreté.

De Francfort, le 8 avril. — On lit avec avidité dans cette ville un ouvrage français, publié par M. de Limon, qui a pour titre : *La vie et le martyre de Louis XVI*, avec cette épigraphe, tirée de Tacite : *Alii diutius tenuerint, nemo tam fortiter reliquerit*. D'autres ont régné plus longtems ; mais, aucun n'a quitté le trône avec autant de courage.

De Maestricht, du 4 avril. — Le prince de Hesse vient de recevoir un exprès du prince de Cobourg, pour lui annoncer qu'il va confier à sa garde quatre commissaires de la convention nationale de France et le ministre de la guerre, Beurnonville, qui lui ont été confiés par Dammourier, et qui doivent être transférés ici après-

demain 6. En même tems il a passé ici un courier, portant à Vienne la nouvelle d'une négociation conclue avec Dumourier, au sujet de laquelle on donne les détails suivans :

» Le général français offrit au prince de Cobourg de tirer la France de la malheureuse position où elle se trouvoit, et lui demanda quelles conditions on lui feroit pour y contribuer. Le feld-maréchal lui répondit que cela dépendroit des services qu'il pourroit rendre. Dumourier offrit de marcher sur Paris en formant l'avant-garde des Autrichiens, de rétablir la royauté, et de seconder toutes les mesures qu'on emploieroit pour rétablir l'ordre. Sur l'assurance que lui donna le feld-maréchal de lui accorder ce qu'il demandoit, moyennant qu'il rempliroit ses engagements, Dumourier lui fit savoir que, pour lui donner une preuve non équivoque de sa fidélité, il alloit faire remettre entre ses mains le général Beurnonville et quatre commissaires envoyés par la convention pour se saisir de sa personne et le conduire à Paris. Ces préliminaires arrangés, Dumourier a écarté les gardes nationaux, et n'a conservé que les troupes de ligne dont il étoit assuré. Il s'est fait garder par vingt escadrons déterminés, et n'a retenus auprès de lui que ses aides-de-camp, sur lesquels il pouvoit compter. Les commissaires étant arrivés, et ayant exhibé leurs ordres, le général les a fait saisir, et conduire aux avant-postes des Autrichiens. Ayant ensuite fait battre la générale, il a donné part à son armée de ce qu'il venoit de faire et de ses projets ultérieurs; il a été généralement applaudi. On croit que Dumourier remettra au prince de Cobourg les places frontières à mesure qu'il y aura passé ».

F R A N C E.

Ancenis, le 9 avril. — L'ordre commencé à se rétablir dans ce district. Nous avons fusillé, le 7, six chefs des révoltés, parmi lesquels étoit le juge de paix de Varades, et le maître de poste.

Lagrande, le 10 avril. — Instruits que l'ennemi étoit à Mont-Jean et parcourait les campagnes, nous avons été à lui avec un fort détachement, quelques cavaliers et une pièce de canon. Le combat s'est engagé avec chaleur. Le chef de la bande révoltée a été tué, et nos

canons chargés à mitraille, ont bientôt mis en fuite ces malheureux, après avoir tué et blessé beaucoup de monde. La nuit nous ayant empêché de les poursuivre, nous sommes rentrés dans la ville après ce combat, ou nous n'avons pas même eu un seul blessé.

Du 11. Nous venons d'attaquer de nouveau les brigands, aux environs de Mesnil. L'infanterie les a chargés avec sa valeur ordinaire; elle leur a tué cinquante hommes, et pris deux pièces de canon. La cavalerie a mis en fuite le reste. Après cette victoire, nos troupes ont marché vers Mont-Galonne et se sont emparées de cette place importante sans perdre un seul homme.

Paris. — A lire toutes les relations, même officielles, qui nous arrivent de tous les combats que les Français livrent, il semble qu'à peine nous éprouvions des pertes. Dans chaque action qui a eu lieu dans la Belgique, nos pertes ont été presque nulles en comparaison de celles de nos ennemis, et cependant nos armées se sont trouvées presque réduites à rien. Aujourd'hui les gardes nationales remportent tous les jours des victoires sur les révoltés; on leur tue beaucoup de monde, on leur fait beaucoup de prisonniers; depuis un mois il ne devroit pas en exister un seul, et cependant Nantes, cette ville populeuse, est sur le point d'être réduite; elle est épuisée par les pertes qu'elle fait dans les sorties continuelles; les révoltés sont encore forts de près de 36 mille hommes, et les lettres particulières qu'on reçoit de ces cantons, annoncent qu'ils se disposent à marcher sur Paris, et à faire révolter avec eux tous les pays qu'il parcourent.

§ On a saisi à Bordeaux des papiers envoyés par les Jacobins: deux députés extraordinaires, porteurs de pièces probantes doivent, dit-on, dénoncer à la convention, que la société demandoit qu'on fenvoyât à Paris des gens sûrs pour *septembriser* les Rollandins, les Brissotins.

§ Le conseil-général de la commune informé que la pétition de la majorité des sections, présentée aujourd'hui à la convention, a été mal interprétée & a donné lieu à de violens débats; considérant que le vœu des sections n'a point été de demander la convocation des assemblées primaires, mais bien la punition des lâches man-

dataires qui ont trahi la cause du peuple ; arrête qu'une députation se transportera demain à la convention, à l'effet de rétablir le véritable esprit de cette pétition, et de désavouer toute interprétation contraire.

Arrête en outre que la susdite pétition sera lue sur-le-champ, et que les membres du conseil qui ne l'ont pas encore signé, sont invités de le faire, et qu'il sera établi un *local commun* où les citoyens pourront apposer leurs signatures aux pétitions qui y seront déposées, et ajourne à demain la discussion sur le mode d'exécution.

§ Le tribunal criminel et révolutionnaire s'occupe aujourd'hui de l'affaire du traître Devaux, aide-de-camp de Dumourier. On vient de nous rapporter un fait assez singulier. Hier à six heures du soir, un particulier se disant huissier du tribunal criminel s'est présenté à l'Abbaye et a demandé le général D'hambure qui lui a été remis pour être conduit au tribunal : à peine sont-ils sortis que 2 vrais huissiers du tribunal viennent faire la même demande, le greffier répond qu'il vient de livrer le prisonnier. On court après le ravisseur, il est arrêté avec le général D'hambure et constitué prisonnier.

§ Un Anglais, dont je tairai le nom, avoit abjuré sa patrie, parce qu'il détestoit les rois ; il vint en France, espérant y trouver la Liberté : il n'y voit que son masque sur le visage hideux de l'anarchie. Révolté de ce spectacle, trompé dans son attente, il prend le parti de se tuer. Avant de mourir, il écrit ces mots, que nous avons vu tracés de sa main tremblante :

« J'étois venu en France pour y jouir de la Liberté, Marat l'a assassinée !
L'anarchie est plus cruelle que le despotisme ; je ne puis résister à ce douloureux spectacle du triomphe de l'imbécillité, de l'inhumanité, sur le talent et la vertu. . . . *Patriote français.* »

§ Le tribunal révolutionnaire a condamné à mort une fille, domestique, âgée de 55 ans, pour avoir tenu dans des cafés des propos tendants à la dissolution de la convention nationale, et au rétablissement de la royauté. L'exécution s'est faite aujourd'hui 18 à la place de la Réunion, ci-devant Carrousel.

§ *Séance des Jacobins, du 16 avril.* — Ben-tabelle fait le rapport de la discussion qui s'est

élevée à l'occasion de la pétition des sections de Paris.

Dubuisson. On tient au principe que les députés appartiennent à la nation entière. D'après ce principe, il suffit que la majorité des départemens retire sa confiance aux députés suspects, et le département de Paris doit avoir l'initiative, parce qu'il est le plus près d'un mauvais représentant ; de même qu'il a renversé la Bastille, parce qu'il étoit plus près de la Bastille. Quand le nombre de 44 sera atteint, on dira au député juge infidèle : va t'en : je te dirai mes raisons au tribunal révolutionnaire.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E .

Suite de la séance du mardi 16 avril.

Lecointre de Versailles apprend que son fils, attiré par Dumourier dans un piège infâme, a été arrêté par le général. Le ministre de la guerre est chargé de prendre des informations sur le compte du jeune homme, et de lui procurer des secours.

On accorde six millions au conseil exécutif, pour dépenses secrètes.

St. Florent a été repris sur les rebelles. Un membre rend compte de la détresse où se trouve Nantes, qui, depuis 24 jours, est en état de siège. Les rebelles sont maîtres des rivières, et au nombre de plus de 36 mille autour de cette ville. Renvoyé au comité de sûreté publique.

Une lettre des commissaires de Valenciennes donne les plus flatteuses espérances, l'ennemi est repoussé par-tout : à Condé, 24 chariots de mort et 3 à 400 noyés par des inondations, annoncent ces défaites. A Maubeuge il a fait sommer le commandant de livrer la place, avec menace d'en faire le siège, et de ne point quitter la ville qu'elle ne fut rendue ; *vivre libre ou mourir*, a été la réponse des habitans.

Dans une attaque qu'il y a eu, des officiers Autrichiens ont mis bas les armes, et ont demandé à parlementer. Ils ont offert le baiser fraternel, et ont engagé les soldats à abandonner leur mauvaise cause ; ceux-ci les ont repoussés avec horreur, et promettent tous de s'ensévelir plutôt sous les murs de la place, que de capituler.

Deux lettres de Custines apprennent que sa cavalerie manque de chevaux, et son infanterie de souliers, il se plaint de la dénonciation de

Marat, contre lui, et nie avoir jamais écrit à Madame de Liancourt, la lettre qu'il lui attribue, il déclare même ne pas connoître cette dame.

Le général Dampierre écrit de Valenciennes le quinze, qu'il a été attaqué par six points différens; mais, que par-tout l'ennemi a été repoussé, il s'est emparé du camp de Famars; son avant-garde s'est conduite supérieure-ment.

Suite de la séance du mercredi 17 avril.

Les commissaires à Orléans annoncent que l'esprit public y renaît : on déporte les prêtres, et on impotte à Paris les assassins de Léonard Bourdon.

Les représentans du peuple envoyés dans le département de la Somme, n'ont trouvé de vrais patriotes qu'à St. Valery; le reste leur paroît n'être pas très-fort républicain.

Les administrateurs de Vosges forcent les parens des émigrés à se rendre dans leurs municipalités. Renvoyé au comité.

La commune de Bercy, près Paris, a manqué hier de pain. Renvoyé au comité pour en faire demain son rapport.

On remet une lettre de Marat, non signée. On en refuse la lecture.

Un trompette autrichien apporte des lettres des députés prisonniers, adressées à leur famille. Il demande qu'elles soient contre-signées du président, pour qu'elles puissent leur parvenir. Décrété.

On accorde un million à Lille.

Une lettre de Valenciennes du 15, annonce qu'il y a eu une attaque, mais que les Autrichiens ont été repoussés. Malgré les promesses de Cobourg, ils tuent, pillent, violent, comme auparavant.

Rapport sur la constitution. Romme rapproche la constitution de 1791 de celle proposée en 1793. Ce rapport sera livré à l'impression.

On lit une lettre particulière qui annonce que Dumourier, méprisé même des Autrichiens.

a été obligé de quitter l'armée, et est passé en Suisse.

On reprend la discussion sur les articles de la constitution. Après plusieurs discussions, on consacre ainsi le premier article.

Les droits de l'homme en société, sont l'Egalité, la Liberté, la Sûreté, la Propriété, la Garantie sociale, et la Résistance à l'oppression.

Séance du jeudi 17 avril.

Une lettre de St. Gilles annonce une nouvelle action entre les patriotes et les contre-révolutionnaires, où ceux-ci ont été vigoureusement repoussés, ont eu 60 hommes tués, et 57 prisonniers. Ce succès est dû à la valeur d'un jeune volontaire, qui s'est jeté à la nage, a traversé un ruisseau; il a été suivi de ses camarades, et ce coup hardi a mis les ennemis en fuite. Le président écrira à ce brave jeune-homme une lettre de félicitation.

Une lettre des frontières fait part que le roi d'Espagne se porte à des excès de barbarie envers les Français, domiciliés de son royaume, il les bannit, et s'empare de leurs biens.

Les commissaires dans le département des Ardennes et du Nord, écrivent que rien n'égale l'ardeur de nos volontaires, toujours couronnés de succès dans l'attaque des avant-postes.

Décret d'accusation porté contre le citoyen Ailhaud, ci-devant commissaire civil; à Saint Domingue; il sera en conséquence mis en état d'arrestation.

Il sera ajouté dorénavant un quart en mouton, aux rations de viande qui seront fournies aux troupes.

20 prisonniers en Angleterre, mandent qu'ils sont dénués de tout. Le ministre des affaires étrangères est chargé de leur faire parvenir des secours.

L'évêque des Ardennes a fait un mandement incendiaire, dans lequel il s'élève notamment contre le mariage des prêtres. On propose de le priver de son traitement, de le censurer, de lui faire payer une amende. On charge le comité de faire un rapport sur cet objet.

On s'inscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, N.º 3. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 sols pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.